RCS : ANGOULEME
Code greffe : 1601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANGOULEME atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 00153
Numéro SIREN : 385 198 569
Nom ou dénomination : ABDX

Ce dépôt a été enregistré le 13/11/2014 sous le numéro de dépôt 3373

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ANGOULEME

13 rue de la place du Champ de Mars
16000 ANGOULEME
Tel.: 0891 01 11 11 Fax : 05 45 92 66 03
www.infogreffe.fr / www.greffe-tc-angouleme.fr

RECEPISSE DE DEPOT

ERNST & YOUNG
Quai de Bacalan
Hangar 16 - Entrée 2
33070 BORDEAUX CEDEX

V/REF : CLC/BB/14-1482
N/REF : 92 B 153 / 2014-A-3373

Le Greffier du Tribunal de Commerce D'ANGOULEME certifie qu'il a reçu le 13/11/2014, les actes suivants :

Extrait de décision(s) de l'associé unique en date du 29/09/2014
- Poursuite d'activité malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social
- Fin de mission de commissaire aux comptes suppléant
- Fin de mission de commissaire aux comptes titulaire

Concernant la société

ABDX
Société par actions simplifiée
rue de la Clé de Voute
ZA des Montagnes
16430 Champniers

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2014-A-3373 le 13/11/2014

R.C.S. ANGOULEME 385 198 569 (92 B 153)

Fait à ANGOULEME le 13/11/2014,

Le Greffier

TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGOULEME

ABDX
SAS au capital de 305.010 €
rue de la Clé de Voute - ZA des Montagnes - 16430 CHAMPNIERS
385 198 569 RCS ANGOULEME

EXTRAIT

DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

DU 29 SEPTEMBRE 2014

.....

TROISIEME DECISION

L'associée unique, constatant que les capitaux propres qui s'élèvent à 96.623 euros pour un capital de 305.010 euros sont inférieurs à la moitié dudit capital, décide, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de Commerce, de ne pas dissoudre la Société.

L'associée unique prend acte que :

- sa décision doit faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi ;
- la situation devra être régularisée à l'issue d'un délai expirant à la clôture de l'exercice 2016.

Cette décision est adoptée par l'associée unique

.....

QUATRIEME DECISION

L'associée unique décide ainsi d'accepter cet amendement et de ne pas renouveler les mandats du Cabinet ROBERT, dont le siège est à LIMOGES (87000), 3 Avenue du Midi, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire et de Madame Magali CHIFFRE, demeurant à LIMOGES (87000), 3 Avenue du Midi, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant.

Cette décision est adoptée par l'associée unique

Pour copie certifiée conforme

Le Président

